

L'écocitoyen déchaîné

La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans.

Elle est action continuelle du citoyen non seulement sur les affaires de l'Etat, mais sur celles de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession....

La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps.

Pierre Mendès-France

Sommaire

Pour accéder à l'article que vous souhaitez lire, cliquez sur le titre

Un coup de peinture verte !

Contrat de Transition Ecologique Etat / Grand Paris Sud

Le Contrat de Transition Ecologique, quelques angles

Pour des assises du développement durable

Le cirque de l'Essonne, vous connaissez ?

Des transports saturés, une fatalité ? Oui sans volonté politique !

Grand Débat National : défendons un pacte écologique et social !

Droit de suite

Qui sommes-nous ?

Un coup de peinture verte !

Fifi était vert de colère. Tout le monde était « écolo » maintenant. C'était une mode !

Il fallait parler de transition, de plan climat voire même, paraît-il, de contrat de transition écologique.

Impossible d'avoir un discours au sein de sa collectivité territoriale sans des mots comme « *plan, contrat, transition* ».

Le personnel était informé et devait appliquer ces consignes.

A propos de consignes, même des déchets ménagers devenaient verts en brûlant et en alimentant un réseau de chaleur. Fifi pensait que la logique serait de diminuer les déchets plutôt que les brûler. Mais il paraît que c'est écologique et « un coup de peinture verte » !

2

Toutes les communes deviennent des « villes écologiques » comme si quelques actions allant dans le bon sens donnaient un brevet de transition écologique.

Fifi savait que ces mots étaient « porteurs » pour les élus comme d'autres mots l'ont été précédemment. Ils permettent de donner « un coup de peinture verte ». Mais la conviction est-elle vraiment là ?

Même la logistique était devenue écologique avec ses centaines de milliers de kilomètres parcourus par les camions. Il suffit de parler de « cluster innovation logistique » pour oublier les camions» et faire moderne !

Le plus drôle c'était l'Ecoétablissement Public d'Aménagement (EPA) qui « *soutient un pôle d'excellence des éco-activités et de l'éco-développement avec un parc aménagé dans une démarche de haute qualité environnementale !* ».

« *Les entreprises (sont) éco-responsables et impliquées dans la transition environnementale. Le parc d'activités dispose d'une écopépinière* ».

L'éco, l'éco, l'écoooooo ! Le mot magique qui donne de l'écho et «un coup de peinture verte ».

« *Enfin* » pensait Fifi, « *je suis ravi : avec toutes ces actions, il n'y a plus de gaz à effet de serre, la qualité de l'air est bonne, la biodiversité est revenue, le monde est durable, ...* ».

Il remerciait tous ces élus qui avaient compris la gravité de la situation et, avec la population, mis en œuvre les actions nécessaires.

Un grand bruit le réveilla brutalement. Son rêve, hélas, n'était qu'« un coup de peinture verte » !

Contrat de Transition Ecologique Etat / Grand Paris Sud

Une couche de peinture verte en plus ?

Les Contrats de Transition Ecologique (CTE) s'étendent à tous « les **territoires volontaires** qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie » (cf. Site du ministère de la transition écologique et solidaire).

Ainsi le CTE signé par l'agglomération Grand Paris Sud, s'adresse d'abord et essentiellement aux acteurs économiques. Il est donc pour le moins abusif de faire le lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui doit s'adresser à tous les acteurs et dont l'élaboration aurait été d'envergure selon la République de Seine-et-Marne.

Philippe Rio, vice-président chargé du développement durable a indiqué au Parisien : *« la plateforme du PCAET nous a permis de recueillir 270 contributions, et 54 propositions d'actions, détaille-t-il. Parallèlement à cela, nous avons sondé les institutionnels et obtenu 22 réponses de leur part, et sommes en train d'en faire de même avec les entreprises. »*

Il y a à Grand Paris Sud plus de 340 000 habitants et plus de 122 000 ménages. On peut ainsi mesurer l'envergure de l'élaboration !

Si on ne peut que souligner l'intérêt de la démarche vers les entreprises, il faut aussi savoir quels sont les objectifs significatifs proposés par Grand Paris Sud.

Prenons quatre exemples :

- Les actions engagées en matière d'agriculture de proximité.

Pour savoir si, faute d'être un gadget, elles peuvent être considérées comme significatives, il faudrait connaître quel pourcentage du territoire cela concerne et quelle est la place de l'agriculture biologique ?

Nous proposons la sanctuarisation des espaces agricoles encore existant sur notre territoire et l'élaboration d'un grand plan de reconversion de ces terres à l'agriculture biologique et vivrière au profit de tous les habitants de l'agglomération.

- Le cluster innovation logistique.

Au moment où, à travers le PCAET, l'objectif est limiter les gaz à effet de serre, la logistique apporte sur l'agglomération les nuisances (pollutions, bruit de centaines de milliers de camions. Chercher l'erreur !

Nous proposons de créer un Observatoire de la logistique à Grand Paris Sud avec toutes les parties prenantes, y compris les habitants et salariés pour mieux encadrer cette activité proliférant sur notre territoire, repenser les flux de marchandises en faveur du ferroutage.

- Les familles à énergie positive

La démarche est utile mais elle représente une quarantaine de familles sur 122 000. Est-on là à la hauteur des enjeux ? Combien de bâtiments passoires énergétiques existe-t-il encore sur notre territoire ?

Nous proposons un plan Marshall de la rénovation énergétique des habitats et locaux d'activité sur le territoire de GPS, avec un objectif des $\frac{3}{4}$ à dix ans.

- La mobilité au sein de l'agglomération

Notre territoire est en proie à une mobilité anarchique, intra (déplacements pendulaires quotidiens entre rives droite et gauche de la Seine) et extra (traversée de part en part de l'agglomération par la Francilienne et son interconnexion avec les autoroutes A5 et A6). La pollution atmosphérique est dans le rouge le long de ces axes.

Nous proposons un plan global de circulation et déplacement, intégrant les plans de déplacement de toutes les entreprises du territoire, le déploiement plus intense de transports collectifs entre les 2 rives de la Seine, des mobilités douces continues et l'étude de voies alternatives de contournement pour les véhicules qui ne font que transiter sur ces 3 grands axes.

Notre agglomération et l'Etat, en signant ce Contrat de transition écologique, se déclarent prêts à parier sur l'écologie pour booster l'économie : Chiche ! Mais pour que ce pari soit gagné, il ne suffira pas de coller quelques rustines vertes sur la situation actuelle très dégradée.

Nous attendons de notre agglomération et de l'Etat une ambition beaucoup plus affirmée, vraiment à la hauteur des enjeux d'une véritable transition écologique.

Et bien sûr, ne pas sous-estimer les habitants, acteurs de leur territoire, le plus souvent absents des démarches engagées. Pourtant sans eux, rien ne pourra se faire, car ils ne sont pas le problème, ils sont la solution.

Le Contrat de Transition Ecologique, quelques angles

Le Contrat de Transition Ecologique (CTE), un outil économique

Co-construits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'Etat et les acteurs socio-économiques du territoire, les CTE ont pour ambition :

- *Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, développement de nouvelles formations) ;*
- *Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique ;*
- *Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formations professionnelles, reconversion de sites).*

Chaque territoire s'appuiera sur son contrat de transition écologique pour développer ses axes stratégiques de transition écologique, en fonction de ses spécificités : énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilités, ruralité et agriculture, économie circulaire, construction et urbanisme, biodiversité...

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

« Les contrats de transition écologique sont un outil inédit qui associe les collectivités locales et les entreprises d'un territoire. »

Sébastien Lecornu, ancien secrétaire d'Etat à la Transition écologique

L'exemple du développement des projets citoyens d'énergies renouvelables

5

Les collectivités peuvent jouer un rôle central dans le développement des Énergies renouvelables (EnR) sur leur territoire, jusqu'à s'impliquer directement et financièrement dans des projets de proximité, et en participant à leur gouvernance.

Source : ADEME, 22/10/2018

Alors, que fera Grand Paris Sud ? Souhaitons que l'on ait les volontés pédagogique et politique d'associer projets citoyens et économie !

Pour des assises du développement durable

Le changement climatique, la perte de biodiversité, la mauvaise qualité de l'air, l'utilisation de pesticides de synthèse, ... la liste serait trop longue !

Lors des marches pour le climat et des manifestations des lycéens un thème revient : « Changeons le système, pas le climat ! »

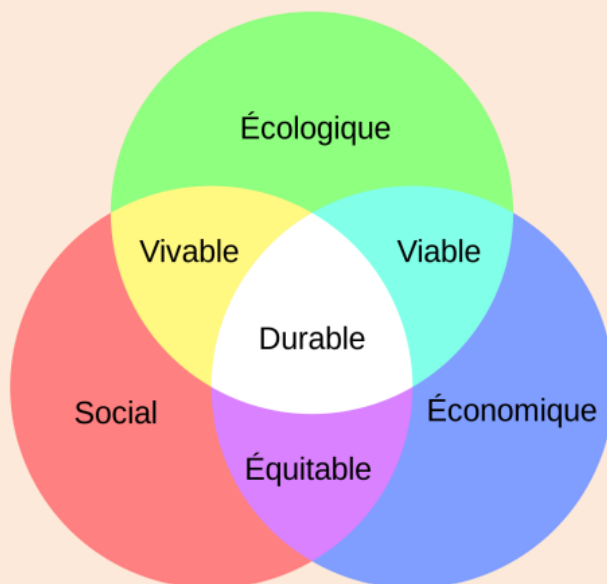
L'urgence est prégnante et il est du devoir de chacun d'agir !

S'il ne s'agit pas de dédouaner tous les acteurs de leur responsabilité, il faut cependant constater que les élus ont une responsabilité particulière car à travers leur action publique, ils ont le pouvoir d'agir et de montrer qu'il est possible de changer des choses.

La commune, la communauté d'agglomération peuvent devenir les vitrines du possible et de l'imagination en matière de développement durable.

Aujourd'hui les impacts « écologiques » touchent tout le monde avec une plus forte acuité pour les populations les plus défavorisées.

Le développement durable, il faut le rappeler s'articule autour de l'écologique, du social et de l'économie et nécessite une nouvelle gouvernance.



Il est donc nécessaire de construire, en matière de développement durable, une vraie dynamique de territoire qui ne se cache pas derrière des mots, des faux projets écologiques, des démarches à but « verdissant », des sigles ou des consultations « rachitiques ».

Il n'est pas envisageable que sur ce sujet, transversal et essentiel pour les générations futures, que les habitants de Grand Paris Sud, ne soient pas sensibilisés, consultés, écoutés.

Une dynamique de territoire doit être créée au sein de l'agglomération de Grand Paris Sud, en matière d'expression de la population sur des modèles comme l'Agenda 21, le Grand débat national, ...

Chaque grand domaine devra être traité et une cohérence globale validée.

L'Agenda 21, plan d'action pour le XXI^e siècle qui a été adopté lors du Sommet de la Terre qui s'est déroulé en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil) peut, complété, servir de fil conducteur.

Citons notamment la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation, le logement, les pollutions, la gestion des ressources en eau et l'assainissement, l'agriculture et l'alimentation, la gestion des déchets, la transition énergétique.

Nous demandons donc la création d'assises du développement durable au sein de la communauté d'agglomération. Nous sommes prêts à contribuer à leur mise en œuvre.

Mettre le territoire en mouvement, avec les difficultés que l'on peut imaginer, serait à l'honneur des élus et dans l'intérêt des générations futures.

Espérons que le sens des responsabilités l'emportera sur la facilité de petits (ou gros) coups de peinture verte ! Quand la peinture s'écaille, la réalité revient.

Nous voudrions être confiants.

PS : une première démarche serait de soumettre toute décision, pour qu'elle soit validée, au « crible » du développement durable

Le cirque de l'Essonne, vous connaissez ?

Un espace remarquable et utile ...

7

Le cirque naturel de l'Essonne est une vaste enclave de 130 hectares au sein de la trame urbaine sur trois communes - Corbeil-Essonnes, Lisses, Villabé - au sud-ouest de l'agglomération Grand Paris Sud qui :

- est identifié au Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) 2013 - 2030 comme « espace vert d'intérêt régional, situé sur une continuité agricole et forestière » ;
- présente une forme rare en géographie naturelle (ou physique) : un cirque naturel, issu d'un méandre effondré de la rivière Essonne ;
- constitue un espace de régulation des inondations parce que bassin versant.

Réservoir de biodiversité, avec une zone humide en fond de vallée, le Cirque est le dernier maillon des espaces naturels déjà classés plus en amont de la vallée de l'Essonne.



Il devrait permettre de :

- réaliser un ensemble cohérent de liaisons douces ;
- rétablir la continuité écologique (trame verte-trame bleue).

Composé d'une mosaïque de milieux naturels qui font toute sa richesse : ormaies, frênaies, zones humides, fossés, mares, espaces agricoles..., il n'accueille pas moins de 10 espèces de mammifères, 54 espèces d'oiseaux, 26 espèces de papillons de jour et 28 espèces de libellules y sont dénombrées.



La répartition des 130 hectares est la suivante :

- environ 50 hectares cultivés en céréales appartiennent à un agriculteur ;
- environ 80 hectares dont 30 humides de fond de vallée et 50 de boisements et prairies sur le coteau avec la présence de poches d'eau appartiennent pour l'essentiel à Grand Paris Sud et à la ville de Corbeil-Essonnes. Il existe aussi un petit parcellaire en lanières sur le coteau avec des propriétaires privés.

... abandonné, pollué, vandalisé

Faute d'intervention publique et d'entretien concertés et cohérents, depuis plusieurs années, cet espace naturel remarquable a fait l'objet de vandalisme, de dépôts sauvages, de pollutions et d'occupations illégales (cabanons et jardins potagers mettant en cause son équilibre écologique).

Dix ans de lutte

Depuis 2008, des associations agissaient pour sa préservation et demandaient au département d'agir pour son classement en Espace Naturel Sensible (ENS), première étape d'un processus de sauvegarde et valorisation.

Malgré des manœuvres de retardement, le 26 mai 2018, enfin, le Département de l'Essonne, l'Agglomération Grand Paris Sud, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de

l'Environnement de l'Essonne (CAUE), le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau (SIARCE) ainsi que les villes de Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé se sont engagés pour la préservation et la valorisation du Cirque naturel de l'Essonne en signant la convention cadre "nature en ville".

Ils investiront 6,5 M€ pour le site dont 2,4M€ proviennent du Département.

Des travaux, des aménagements

La convention cadre signée le 26 mai 2018, et son plan d'actions, étaient donc indispensables. *"Il ne s'agit pas de mettre le site sous cloche"*, rassure David Pecquet, responsable des Espaces Naturels Sensibles au département de l'Essonne. *"L'enjeu est de protéger la nature et de maintenir l'agriculture"*.

Des travaux prioritaires ont déjà été engagés fin 2017 : nettoyage et/ou réouverture de voiries, chemins et sentiers, résorption de la publicité sauvage, élagage de sécurité, installation de chicanes aux entrées, restauration de pelouses calcaires.

L'année 2019 devrait voir l'évacuation des squats dans la zone humide centrale, préalable indispensable à sa reconquête, avant la mise en œuvre des travaux.

Le programme de travaux débutera prochainement avec les études techniques préalables et de conception de l'aménagement. Il se poursuivra jusqu'en 2023 avec des chantiers de réhabilitation, hydrauliques, écologiques et paysagers, et enfin les opérations d'aménagement. *"La convention prévoit la réalisation d'observatoires, de passerelles, de signalétiques, de parkings, de barrières."*

Encourager une agriculture de proximité

Le devenir agricole du Cirque de l'Essonne devrait permettre de conjuguer différentes pratiques possibles - agriculture, maraîchage, vergers, jardins familiaux -, en partant avant tout des caractéristiques agrobiologiques des terrains afin d'y installer les activités les plus adaptées en pleine cohérence avec la convention qui est un cadre général.

Les enjeux alimentaires des prochaines années reposent en partie sur la production de proximité.

Protéger le cirque de l'Essonne : la responsabilité des signataires

La volonté de la commune de Villabé de poursuivre l'urbanisation sur le coteau ouest du cirque et surtout de faire réaliser une route de contournement porterait un coup fatal à l'intégrité du Cirque de l'Essonne et aurait un impact très négatif sur les fragiles équilibres écologiques existants.

Si un tel projet, contradictoire avec les enjeux initiaux, était réellement envisagé, les collectivités territoriales signataires de la convention cadre "nature en ville" perdraient, en la matière toute crédibilité.

Une grande vigilance pour un espace remarquable

Les associations qui ont milité afin que le Cirque de l'Essonne soit reconnu en Espace Naturel Sensible (ENS), sauvegardé, aménagé, valorisé, n'accepteront jamais ce projet de route. Elles restent vigilantes.

Prenons conscience que cet espace est remarquable et unique. Il est notre bien commun. Il est essentiel pour le développement harmonieux de l'agglomération et représente un des poumons verts indispensables au bien-être des 340 000 habitants de Grand Paris Sud.

10

Des transports saturés, une fatalité ? Oui sans volonté politique !

La question des transports, conduit nécessairement à une analyse même sommaire, de l'organisation de notre territoire avec ses bassins d'emplois qui se sont éloignés peu à peu des lieux de vie ?

La ville d'aujourd'hui n'est plus en phase avec les générations naissantes. Nous sommes dans une période de doute avec beaucoup de questions sans réponse. A cet égard, la crise suscitée par les gilets jaunes appuie là où ça fait mal à nos certitudes. Une fracture s'est ouverte entre ceux qui aspiraient à vivre dans une France en mouvement, et ceux oubliés sur le bord du chemin qui assistent avec impuissance au développement de la ville dense, pourvoyeuse de richesse. La poursuite de la désindustrialisation et l'abandon du maillage des lignes de chemin de fer peu rentables n'ont pas favorisé la situation.

Paradoxalement, les « banlieusards » franciliens se trouvent confrontés à une demande de logements difficilement satisfaite, éloignés de leur lieu d'emplois, et connaissent, eux aussi, des difficultés quotidiennes dans leur déplacement.

A deux échelles différentes la question des transports cristallise ce mécontentement. Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart concentre les deux situations devenues inextricables pour beaucoup des 340 000 habitants qui y vivent.

Avec la reconstruction à marche forcée d'après-guerre et la création des villes nouvelles d'Evry et de Sénart, fallait-il laisser prospérer des villes dortoirs sur l'ensemble du territoire, sans réorganiser au préalable la carte administrative du pays ? Un Etat contesté dans sa vision jacobine n'a pas favorisé la cohérence des territoires. A cet égard, Grand Paris Sud ne constitue pas le meilleur exemple. La plupart des 23 communes de la communauté d'agglomération n'ont fait qu'encourager des opérations de logements portées par la rentabilité de la promotion immobilière. Le cas d'Evry-Courcouronnes est différent, mais aussi problématique, avec une population qui ne correspond pas aux catégories d'emplois créés dans la ville. En effet, 68% des actifs Evryens se déplacent quotidiennement pour rejoindre d'autres lieux d'activités !

Sénart aurait pu connaître une situation différente, avec une volonté initiale fortement appuyée de créer un emploi par logement. Cette vision politique n'a malheureusement pas prospéré.

Un réseau routier saturé

Ainsi, le réseau routier aux heures de pointe est depuis longtemps inadapté, les transports en commun ne font plus face à l'augmentation régulières des usagers condamnés à des temps de déplacement de plus en plus longs dans des conditions de plus en plus dégradées. Une perte énergétique immense et une pollution aggravée.

La construction d'un réseau routier pléthorique durant les trente dernières années a contribué à la dégradation des temps de transports. La possibilité de trouver un logement moins onéreux en s'éloignant des zones denses a favorisé la saturation du réseau avec des déplacements individuels de plus en plus nombreux.

De plus l'absence de prise en compte du ferroutage a privilégié la création des plateformes logistiques qui, outre l'atteinte aux paysages, ont contribué à une augmentation sans fin du transport poids lourds, jusqu'à la saturation quotidiennes des grands axes de déplacement que sont l'A6, la N7 et la N104, sans parler du réseau secondaire lui aussi congestionné.

Un réseau de transport en commun inadapté

La croissance continue de la population dans les communes-dortoirs n'est pas sans conséquence sur la capacité des transports en commun à assurer la migration quotidienne vers les bassins d'emplois.

L'exemple de la mise en terminus de la ligne de la vallée du RER D à Juvisy-sur-Orge depuis le 9 décembre 2018 ajoute une difficulté supplémentaire aux 9 000 usagers qui empruntent cette ligne. Cette rupture de charge est la conséquence d'une demande d'urbanisation supplémentaire d'Evry-Courcouronnes qui cherche à modifier la structure sociale de la ville, trop longtemps associée à une image négative liée à la paupérisation de nombreux quartiers.

Par ailleurs, la solution des bus de substitution qui empruntent le réseau routier saturé aux heures de pointes n'est pas non plus de nature à répondre à la situation.

Les déplacements des deux roues

Là encore il faut se rendre à l'évidence. Si les pistes cyclables ont bel et bien existé, notamment à la création de la ville nouvelle d'Evry, elles ont souvent disparues peu à peu du paysage et la difficulté actuelle repose sur les nombreuses coupures urbaines qui constituent des freins à leurs reconstitutions.

Quelle alternative pour Grand Paris Sud ?

Paul Banquart dans *Une histoire de la ville*, ouvrage paru en 1997 écrivait : « ...la commune doit se penser en intercommunalité, la ville en réseau de villes, l'urbain en général en vecteur d'une citoyenneté universelle faite de diversités créatrices. »

En d'autres termes, la ville doit offrir toutes les composantes de la société moderne. La ville durable, c'est celle qui favorise, outre la mixité sociale, la mixité des usages, seule capable d'offrir à ses habitants une relation habitat/emploi décente.

Il existe une occasion unique pour Grand Paris Sud de corriger les errances du passé : produire un état des lieux, puis un diagnostic sincère dans l'élaboration de son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document de planification stratégique fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 20 ans à venir, dans une perspective de développement durable avec, notamment :

- une vision d'ensemble du territoire, bassin de vie ;
- une harmonisation et coordination en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et de **transport** ;
- un respect de l'environnement.

La question qui reste en suspens est politique : la volonté du bien commun des élus communautaires sera-t-elle au rendez-vous ?

Grand Débat National : défendons un pacte écologique et social !

Alors que la société civile organisée peine à se faire entendre par le gouvernement depuis le début du quinquennat, 19 organisations, dont France Nature Environnement, ont décidé de s'unir pour porter ensemble la convergence de l'écologie et du social. Pour la première fois, elles s'engagent à faire front commun en défendant collectivement 66 propositions qui permettent à chacun le pouvoir de vivre. Ces 19 organisations porteront ce pacte écologique et social dans toutes les instances de dialogue, à commencer par les quatre grandes conférences nationales du Grand débat qui se tiendront à Paris du 11 au 13 mars et à la Marche pour le climat le 16 mars. Et ce n'est qu'un début...

Un objectif commun : ne plus dissocier les questions sociales et environnementales pour donner à chacun le pouvoir de vivre

Il n'y a pas d'un côté la question de la fin du monde et de l'autre celle de la fin de mois, les deux enjeux sont les deux faces d'une même pièce, s'alimentant et se combinant. Sortir des énergies fossiles, rénover les passoires énergétiques ou rendre accessible une alimentation bio et locale c'est à la fois améliorer le quotidien, préserver la santé et s'attaquer aux défis environnementaux. Vouloir traiter l'écologie sans traiter le social c'est aller droit dans le mur. L'opposition d'une partie de la population à la hausse de la taxe carbone telle qu'elle avait été proposée par le gouvernement actuel en est le parfait exemple.

Un mode d'action : porter collectivement les 66 propositions du pacte écologique et social

Parce que les appels isolés et les déclarations d'intention individuelles ne suffisent plus, nos organisations s'engagent à porter collectivement la nécessité d'un pacte social et écologique partout où elles sont représentées. Ce pacte rassemble 66 propositions qui permettent à la fois de lutter contre le dérèglement climatique, d'enrayer l'érosion de la biodiversité, d'améliorer le quotidien des citoyens, d'améliorer les pratiques démocratiques et la participation citoyenne, de remettre l'exigence de solidarité et d'égalité au cœur de l'économie, et de construire une société plus juste et solidaire, qui ne laisse personne de côté. Ces propositions sont le fruit des débats et des travaux collectifs menés en leur sein, au plus de près de leurs sympathisants, adhérents, militants. Elles sont la voix de plusieurs millions de personnes.

Ce pacte vise à guider toutes les politiques publiques pour que dans chaque nouvelle loi, dans chaque nouveau décret, et à toutes les échelles, les questions sociales et écologiques soient non seulement prises en compte mais qu'elles deviennent le cœur de chaque décision politique. Nos organisations appellent le gouvernement, les élus, les employeurs, et plus généralement tous les décideurs, à mettre en œuvre ce pacte à leur niveau. Elles appellent également les citoyens et les autres organisations de la société civile à se mobiliser pour en soutenir les propositions.

Un suivi sur la durée : l'observatoire du pouvoir de vivre

Nos 19 organisations s'engagent à décrypter les prochaines décisions politiques au prisme de ce pacte comme par exemple le projet de loi de finances, loi d'orientation des mobilités... Tous ces futurs rendez-vous doivent être des occasions d'avancer sur la réduction des inégalités, la baisse des émissions de gaz à effet de serre, l'éradication de la grande pauvreté, contre l'érosion de la biodiversité, pour l'accueil digne des migrants, contre les discriminations... Rendez-vous dans six mois pour un premier bilan...

[Les 66 propositions](#)

Source : France Nature Environnement, 5 mars 2019

Droit de suite

Le bois de Bréviande (Vert-Saint-Denis) toujours !

Les Foulées de la Forêt de Bréviande sont retenues pour le challenge Grand Paris Sud de course à pied ! Bravo ! Mais jusqu'à quand ?

Alors que des associations se sont engagées, le silence de la Communauté d'Agglomération sur sa sauvegarde est assourdissant !

« Qui ne dit mot consent »

QUESTION POSEE IL Y A SEPT NEUF MOIS !

Qui sommes-nous ?

Un collectif associatif, indépendant, ouvert à toutes les associations agissant sur ce territoire et partageant nos objectifs (présentés dans la lettre n°1).

Les associations membres du collectif Grand Paris Sud Eco citoyen

ADE (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), ARNASSEN (Association pour la reconnaissance de Noisement...), C-E-E (Corbeil-Essonnes- Environnement), DDNA (Développement durable Notre avenir), EVERY Sud, EVERY Village, SEE (Soisy-Etiolles- Environnement)

Contact : gpsecocitoyen@gmail.com

<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>